

## PLANS D'ÉPARGNE AU CHOIX

**Vous aimeriez cotiser pour votre capital d'épargne de manière flexible et épargner plus ou moins d'argent pour la retraite en fonction de votre situation de vie? A la Caisse de pension Valora, vous pouvez choisir entre trois plans d'épargne et ainsi participer de manière volontaire et responsable à votre situation financière au moment de votre retraite.**

### Pourquoi les plans d'épargne au choix sont utiles

Nous allons probablement tous vivre plus longtemps que nos parents. L'espérance de vie moyenne en Suisse augmente et se situe actuellement à l'un des niveaux les plus élevés au monde. Le revers de cette réjouissante évolution est que le capital d'épargne que vous et votre employeur épargnez ensemble doit suffire pour un plus grand nombre d'années de retraite que par le passé. C'est pourquoi nous vous offrons, avec nos solutions de plan d'épargne flexibles, la possibilité de participer, de manière responsable et volontaire, à votre situation financière au moment de votre retraite.

### Choisissez le plan d'épargne qui convient à votre situation de vie

Si vous souhaitez améliorer vos prestations (rente de vieillesse, prestations d'invalidité et de décès), choisissez le plan d'épargne «Plus» ou «Max». Vous versez ainsi volontairement des cotisations d'épargne plus élevées et réduisez par là-même votre revenu imposable. Et votre employeur verse un pourcentage fixe de cotisations d'épargne dans toutes les variantes, quel que soit le plan d'épargne que vous choisissiez pour vous. Les cotisations d'épargne au choix pour l'année 2023 se présentent comme suit :

Cotisations d'épargne au choix dues par l'employé dans le plan de base  
(salaire annuel minimum de CHF 21'510)

Age	2023			
	Light Employé	Plus Employé Standard	Max Employé	Toutes les variantes Employeur
25 – 34	5.00%	5.25%	5.25%	5.25%
35 – 44	7.50%	7.75%	8.25%	8.25%
45 – 54	8.00%	8.25%	10.75%	10.75%
55 – 70	8.50%	8.75%	11.25%	13.25%

Cotisations d'épargne au choix dues par l'employé dans le plan complémentaire  
(salaire annuel à partir de CHF 148'400)

Age	2023			
	Light Employé Standard	Plus Employé	Max Employé	Toutes les variantes Employeur
18 – 70	1.00%	2.00%	3.00%	3.00%

### Voici comment procéder

- Simulez le plan d'épargne de votre choix sur le portail en ligne «myVPK».** Voyez en un coup d'œil l'impact de votre choix de plan d'épargne sur vos cotisations mensuelles actuelles et, plus tard, sur votre rente (voir le dépliant d'information au verso).
- Remplissez le formulaire «Choix du plan d'épargne»** – ci-dessous directement via le code QR ou sur notre site web dans le centre d'informations. Veuillez nous communiquer avant fin novembre 2022 le plan d'épargne que vous souhaitez appliquer à partir de 2023. Vous pourrez décider une fois par an, avec effet au 1er janvier, lequel des trois plans d'épargne correspond le mieux à vos besoins et à vos possibilités. Si vous ne faites pas de choix, c'est l'ancien plan d'épargne qui sera appliqué (visible sur votre certificat de prestations personnel). Une fois que vous avez pris votre décision, elle reste valable jusqu'à ce que vous nous indiquiez que vous souhaitez passer à un autre plan d'épargne.

### Contact

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient à votre disposition pour tout renseignement. N'hésitez pas à nous écrire (pensionskasse@valora.com) ou à nous téléphoner (061 467 20 20).

### Intéressé(e)? Formulaire:



[www.valora.com/formulaire-plans-depargne](http://www.valora.com/formulaire-plans-depargne)  
02/2022

### Aide-mémoire:



[www.valora.com/information-plans-depargne](http://www.valora.com/information-plans-depargne)